

République Française  
Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

## ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION ROUTIERE**  
**dans le cadre du marché N°2022-04 LOT N°1 de la CCHF**  
**Réf. : 2025.159**

---

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre à la Société Miditraçage Avenue de la Rotonde Plateforme Multimodale 59160 LOMME d'effectuer en toute sécurité les travaux d'entretien de la signalisation sur toute l'année 2026 sur l'ensemble de la commune (en agglomération).

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup> : A partir du 2 janvier 2026 jusqu'en fin d'année :**

- Circulation restreinte à 30 Km/h
- Stationnement interdit sauf véhicule de chantier
- Circulation alternée par piquet K10 ou panneaux D18/B15 si besoin.
- Rétrécissement de la chaussée

**au droit du chantier** sur les routes communales et départementales (en agglomération).

**Article 2 :** La signalisation sera assurée par la Société MIDITRACAGE.

**Article 3 :** Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

**Article 4 :** La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- la Société MIDITRACAGE mail : noran-ashleyguillet@miditracage.com
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Services Techniques
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

DECISION EXECUTOIRE  
A DATER DU :  
LE MAIRE



Warhem, le 11 Décembre 2025

